

INFORMATIONS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FDS :

Préparation :

Code produit : 999 2642
Désignation : Patine Huile à vieillir AR01113 , flacon de 1 litre
Utilisation : Aucune information

Identification de la Société :

Raison Sociale: Cookson-CLAL
Adresse siège social : 5 Chemin du Plateau 69570 Dardilly
Telephone: 0800 878 202
E-mail: qualite@cookson-clal.com

Numéro d'appel d'urgence :

N° ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59 - <http://www.centres-antipoison.net>
Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Antipoison Français.
Ces centres antipoison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

HUILE A VIEILLIR

Version 1.2

Date de révision 04.10.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : HUILE A VIEILLIR

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : A ce jour, nous n'avons pas d'informations relatives aux usages identifiés. Ces informations seront ajoutées à cette fiche de données de sécurité dès qu'elles seront disponibles.

Utilisations déconseillées : Actuellement, aucune utilisation contre-indiquée n'a été identifiée

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Parant Michaux Filtrin
ZI Mozinor local 2A
93100 Montreuil - France
Téléphone : +33(0)1 55 86 17 90
Téléfax : +33(0)1 55 86 17 99
Adresse e-mail : pmf;accueil@orange.fr
Personne responsable/émettrice : Direction HSE

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence :
Accès aux centres anti-poisons de France
(serveur ORFILA de l'INRS)
Disponible 7j/7 et 24h/24
Informations limitées aux intoxications
01 45 42 59 59 appel depuis la France
+33 1 45 42 59 59 (international)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

HUILE A VIEILLIR

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008			
Classe de danger	Catégorie de danger	Organes cibles	Mentions de danger
Liquides inflammables	Catégorie 2	---	H225
Irritation cutanée	Catégorie 2	---	H315
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 2	---	H361
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Catégorie 3	Système nerveux central	H336
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Catégorie 2	---	H373
Danger par aspiration	Catégorie 1	---	H304
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	Catégorie 2	---	H411

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Effets néfastes les plus importants

Santé humaine	:	Se référer à la section 11 pour les informations toxicologiques.
Dangers physico-chimiques	:	Se référer à la section 9 pour les informations physicochimiques.
Effets potentiels sur l'environnement	:	Se référer à la section 12 pour les informations relatives à l'environnement.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Symboles de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger	:	H225 H304 H315 H336 H361	Liquide et vapeurs très inflammables. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
--------------------	---	--	--

HUILE A VIEILLIR

H373

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H411

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

Prévention

: P260

Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.

P210

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Intervention

: P331
P370 + P378

NE PAS faire vomir.

En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

P301 + P310

EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- Hydrocarbures, C6, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, n-hexane riche
- Hydrocarbures, C7, n-alkanes, isoalkanes, cycliques

2.3. Autres dangers

Voir section 12.5 pour les résultats de l'évaluation PBT et vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

		Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	
Composants dangereux	Concentration [%]	Classe de danger / Catégorie de danger	Mentions de danger
Hydrocarbures, C6, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, n-hexane riche			
No.-CE	: 925-292-5	>= 70 - < 80	Skin Irrit.2 H315
CE	: 01-2119474209-33-xxxx		Repr.2 H361
Enregistrem ent		STOT SE3	H336
		STOT RE2	H373
		Asp. Tox.1	H304
		Aquatic Chronic2	H411
		Flam. Liq.2	H225
Hydrocarbures, C7, n-alkanes, isoalkanes, cycliques			

HUILE A VIEILLIR

No.-CE	: 927-510-4	>= 25 - < 50	Flam. Liq.2	H225
CE	: 01-2119475515-33-xxxx		Skin Irrit.2	H315
Enregistrem			STOT SE3	H336
ent			Asp. Tox.1	H304
			Aquatic Chronic2	H411

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	: Eloigner du lieu d'exposition, coucher. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Les symptômes d'empoisonnement peuvent n'apparaître qu'au bout de plusieurs heures. Placer sous contrôle médical pendant au moins 48 heures. Consulter un médecin.
En cas d'inhalation	: Transférer la personne à l'air frais. Appeler un médecin. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
En cas de contact avec la peau	: Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.
En cas de contact avec les yeux	: Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 10 minutes. Appeler immédiatement un médecin.
En cas d'ingestion	: En cas d'ingestion, ne pas faire vomir - consulter un médecin. Ne jamais donner à boire à une victime qui est inconsciente ou qui a des crampes, ni la faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	: Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.
Effets	: Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement	: Traiter de façon symptomatique.
------------	-----------------------------------

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction	: Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool,
---------------------	--

HUILE A VIEILLIR

appropriés : de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
Moyens d'extinction : Jet d'eau à grand débit
inappropriés

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques : Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
pendant la lutte contre l'incendie : Produits de décomposition dangereux, Oxydes de carbone

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire
spécial pour les pompiers autonome.
Conseils supplémentaires : Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se
trouvant à proximité de la source d'incendie. Collecter
séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter
dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Garder les
personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et
contre le vent. Veiller à une ventilation adéquate. Tenir à
l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Équipement de
protection individuel, voir section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les
protection de égouts. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts,
l'environnement informer les autorités compétentes conformément aux
dispositions locales. Prévenir les autorités locales si des fuites
significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes et matériel de : Enlever avec un absorbant inerte. Conserver dans des
confinement et de récipients adaptés et fermés pour l'élimination. Assurer une
nettoyage ventilation adéquate.

Information : Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations
supplémentaire relatives à l'élimination".

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la section 1 pour l'information de contact en cas d'urgences.
Voir la section 8 pour l'information sur l'équipement de protection personnelle.
Voir la section 13 pour l'information sur le traitement de déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

HUILE A VIEILLIR

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est régulièrement manipulé.
- Mesures d'hygiène : Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans un endroit avec un sol résistant aux solvants. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Matériaux adéquats pour les conteneurs: Acier inoxydable; Matériaux non adaptés pour les conteneurs: Matières plastiques
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Utiliser uniquement dans un endroit équipé d'une installation antidéflagrante. N'utiliser que de l'équipement antidéflagrant. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
- Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver le récipient bien fermé. Conserver à l'écart de la chaleur. Entreposer dans un endroit frais.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Utilisation(s) particulière(s) : Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Autres valeurs limites d'exposition professionnelle

- Information (supplémentaire) : Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Composant: Hydrocarbures, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics

Dose dérivée sans effet (DNEL) / Dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

HUILE A VIEILLIR

DNEL

Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau : 300 mg/kg p.c. /jour

DNEL

Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation : 2085 mg/m3

DNEL

Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau : 149 mg/kg p.c. /jour

DNEL

Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation : 477 mg/m3

DNEL

Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Ingestion : 149 mg/kg p.c. /jour

Concentration prédite sans effet (PNEC)

Eau douce :
Non applicable

Eau de mer :
Non applicable

Libérations intermittentes :
Non applicable

STP :
Non applicable

Sédiment :
Non applicable

Sol :
Non applicable

Composant: Hydrocarbures, C6, n-alkanes,
isoalkanes, cycliques, n-hexane riche

Dose dérivée sans effet (DNEL) / Dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

DNEL

Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau : 13 mg/kg p.c. /jour

DNEL

Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation : 93 mg/m3

HUILE A VIEILLIR

DNEL

Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau : 7 mg/kg p.c. /jour

DNEL

Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation : 20 mg/m3

DNEL

Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Ingestion : 6 mg/kg p.c. /jour

Concentration prédite sans effet (PNEC)

Cette substance est un hydrocarbure de composition complexe, inconnue ou variable. Les méthodes conventionnelles utilisées pour calculer les concentrations PNEC ne conviennent pas, et il est impossible d'identifier une seule concentration PNEC typique pour de telles substances.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

Conseils : En cas de formation de vapeurs et d'aérosols, porter un appareil respiratoire avec filtre approprié.
Type de Filtre recommandé:A

Protection des mains

Conseils : Porter des gants appropriés.
Choisir du matériau des gants de protection en fonction du temps de pénétration, du taux de perméabilité et des la dégradation.
Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).
Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des premières traces d'usure.

Matériel : Caoutchouc nitrile
délai de rupture : >= 8 h
Épaisseur du gant : 0,35 mm

Matériel : Caoutchouc de fluor

HUILE A VIEILLIR

délai de rupture : ≥ 8 h
Épaisseur du gant : 0,4 mm

Protection des yeux

Conseils : Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection de la peau et du corps

Conseils : Vêtement de protection résistant aux solvants

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	: liquide
Couleur	: incolore
Odeur	: d'essence
Seuil olfactif	: non déterminé
pH	: Non applicable
Point/intervalle de fusion	: non déterminé
Point/intervalle d'ébullition	: 55 - 98,5 °C
Point d'éclair	: env. -19 °C
Taux d'évaporation	: non déterminé
Inflammabilité (solide, gaz)	: Facilement inflammable.
Limite d'explosivité, supérieure	: 8,3 %(V)
Limite d'explosivité, inférieure	: 1,0 %(V)
Pression de vapeur	: 5 kPa (55 °C)
Densité de vapeur relative	: non déterminé
Densité	: 0,688 g/cm ³ (20 °C)
Hydrosolubilité	: insoluble

HUILE A VIEILLIR

Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	:	> 200 °C
Décomposition thermique	:	donnée non disponible
Viscosité, dynamique	:	non déterminé
Explosibilité	:	La formation des mélanges explosifs d'air et vapeur est possible.
Propriétés comburantes	:	Non comburant

9.2. Autres informations

Pas de données supplémentaires disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Conseils	:	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
----------	---	--

10.2. Stabilité chimique

Conseils	:	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
----------	---	--

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	:	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
-----------------------	---	--

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	:	Chaleur, flammes et étincelles.Exposition au soleil.
Décomposition thermique	:	donnée non disponible

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter	:	Oxydants forts, Acides forts et bases fortes, Composés halogénés
-------------------	---	--

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	:	En cas d'incendie: Oxydes de carbone
-------------------------------------	---	--------------------------------------

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

HUILE A VIEILLIR

Données pour le produit

Toxicité aiguë

Oral(e)

Merci de trouver ces informations dans la partie dédiée aux composants ci-après dans cette section.

Inhalation

Merci de trouver ces informations dans la partie dédiée aux composants ci-après dans cette section.

Dermale

Merci de trouver ces informations dans la partie dédiée aux composants ci-après dans cette section.

Irritation

Peau

Résultat : Merci de trouver ces informations dans la partie dédiée aux composants ci-après dans cette section.

Yeux

Résultat : Merci de trouver ces informations dans la partie dédiée aux composants ci-après dans cette section.

Sensibilisation

Résultat : Merci de trouver ces informations dans la partie dédiée aux composants ci-après dans cette section.

Effets CMR

Propriétés CMR

Cancérogénicité : Ne contient pas de composé listé comme cancérigène

Mutagénicité : Ne contient pas de composé listé comme mutagène

Tératogénicité : On ne le considère pas comme tératogène.

Toxicité pour la reproduction : Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Toxicité pour un organe cible spécifique

Exposition unique

HUILE A VIEILLIR

Remarque : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Exposition répétée

Remarque : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Autres propriétés toxiques

Toxicité à dose répétée

donnée non disponible

Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.,

Information supplémentaire

Expérience de l'exposition humaine : L'inhalation de hautes concentrations de vapeur peut provoquer une dépression du Système Nerveux Central et une narcose. L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonie. Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer une irritation de la peau et des dermatoses à cause des propriétés dégraissantes du produit.,

Composant: Hydrocarbures, C6, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, n-hexane riche

Toxicité aiguë

Oral(e)

DL50 oral : > 5000 mg/kg (Rat) (OCDE ligne directrice 401)

Inhalation

CL50 : > 20 mg/l (Rat; 4 h; vapeur) (OCDE ligne directrice 403)

Dermale

DL50 dermal : > 3350 mg/kg (Lapin) (OCDE ligne directrice 402)

Irritation

Peau

HUILE A VIEILLIR

Résultat : Irritation légère de la peau (OCDE ligne directrice 404)

Yeux

Résultat : Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation

Résultat : non sensibilisant(e)

Composant: Hydrocarbons, C7, n-alkanes,
isoalkanes, cyclics

Toxicité aiguë

Oral(e)

DL50 : > 5840 mg/kg (Rat) (OCDE ligne directrice 401)
L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Inhalation

CL50 : > 23,3 mg/l (Rat; 4 h; vapeur) (OCDE ligne directrice 403)
L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Dermale

DL50 : > 2920 mg/kg (Rat) (OCDE ligne directrice 402)
L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Irritation

Peau

Résultat : Irritation de la peau (OCDE ligne directrice 404)
Le contact prolongé avec la peau peut dégraisser la peau et provoquer une dermatose.
L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Yeux

Résultat : Irritation légère des yeux (OCDE ligne directrice 405)
L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Sensibilisation

HUILE A VIEILLIR

Résultat : non sensibilisant(e)
L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Composant: Hydrocarbures, C7, n-alkanes, isoalkanes, cycliques

Toxicité aiguë

Poisson

LL50 : 13,4 mg/l (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel); 96 h)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

EL50 : 3 mg/l (Daphnia magna (Grande daphnie); 48 h)
L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

algue

NOELR : 10 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes); 72 h)
L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

EL50 : 10 - 30 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes); 72 h)
L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Toxicité chronique

Invertébrés aquatiques

NOEC : 0,17 mg/l (Daphnia magna (Grande daphnie); 21 jr)
L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Composant: Hydrocarbures, C6, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, n-hexane riche

Toxicité aiguë

Poisson

LL/EL/IL50 : > 10 - 100 mg/l (Poisson)
Évalué(e)

HUILE A VIEILLIR

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

LL/EL/IL50 : > 10 - 100 mg/l (invertébrés)
Évalué(e)

algue

LL/EL/IL50 : > 1 - 10 mg/l (algue)
Évalué(e)

Toxicité chronique

Poisson

NOEC/NOEL : > 1 - 10 mg/l (poisson)
(calculé)

Invertébrés aquatiques

NOEC/NOEL : > 1 - 10 mg/l (invertébrés)
(calculé)

12.2. Persistance et dégradabilité

Composant: Hydrocarbures, C7, n-alkanes,
isoalkanes, cyclics

Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité

Résultat : 98 % (Durée d'exposition: 28 jr)
Facilement biodégradable.
L'information fournie est basée sur les données de substances
similaires.

Composant: Hydrocarbures, C6, n-alkanes,
isoalkanes, cycliques, n-hexane riche

Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité

Résultat : Facilement biodégradable.
Évalué(e)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Données pour le produit

Bioaccumulation

HUILE A VIEILLIR

Résultat : Une évaporation notable de la solution aqueuse dans l'air n'est pas attendue.

12.4. Mobilité dans le sol

Données pour le produit

Mobilité

Résultat : non déterminé

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Données pour le produit

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultat : Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT)., Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB).

12.6. Autres effets néfastes

Données pour le produit

Information écologique supplémentaire

Résultat : Conseils supplémentaires
Le produit s'évapore facilement.
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit : L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise. Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

Emballages contaminés : Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération. Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau. Risque d'explosion. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination. Les emballages ne pouvant pas être nettoyés

HUILE A VIEILLIR

doivent être évacués de même manière que le produit.

Numéro européen d'élimination des déchets : Aucun code déchet du catalogue européen des déchets ne peut être attribué à ce produit, car seule l'utilisation qu'en fait l'utilisateur permet cette attribution.
Le code déchet est établi en consultation avec la déchetterie.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

1993

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR : LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.
(Hydrocarbures, C6, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, n-hexane riche, Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics)

RID : LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.
(Hydrocarbures, C6, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, n-hexane riche, Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics)

IMDG : FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.
(Kohlenwasserstoffe, C6, n-Alkane, Isoalkane, Cyclene, reich an n-Hexan, Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR-Classe : 3
(Étiquettes; Code de classification; Numéro d'identification du danger; Code de restriction en tunnels) 3; F1; 33; (D/E)

RID-Classe : 3
(Étiquettes; Code de classification; Numéro d'identification du danger) 3; F1; 33

IMDG-Classe : 3
(Étiquettes; No EMS) 3; F-E, S-E

14.4. Groupe d'emballage

ADR : II
RID : II
IMDG : II

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement selon l'ADR : oui
Dangereux pour l'environnement selon RID : oui
Polluant marin selon le code IMDG : oui

HUILE A VIEILLIR

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

IMDG : Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Données pour le produit

Nomenclature des installations classées (ICPE) - Directive Seveso II	:	1432 Stockage de liquides inflammables en réservoirs manufacturés. 1433 Installations de mélange ou d'emploi de liquides inflammables. 1434 Installations de remplissage ou de distribution de liquides inflammables. 1173 Stockage et emploi de substances ou mélanges dangereux pour l'environnement -B- toxiques pour les organismes aquatiques.
Nomenclature des installations classées (ICPE) - Directive Seveso III	:	4734 Produit pétrolier spécifique ou carburant de substitution 1434 Installation de remplissage ou de distribution de liquides inflammables

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

donnée non disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes

HUILE A VIEILLIR

à long terme.

Information supplémentaire

Les principales références bibliographiques et sources de données : Des informations de notre (nos) fournisseur(s) et données issues de la base des substances enregistrées de l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) ont été utilisées pour créer la présente fiche de données de sécurité.

Autres informations : Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.
Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.
Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

|| Indique la section remise à jour.